

	FICHE DE POSTE	<u>Mise à jour</u> : 13 octobre 2011
SERVICE SCOLAIRE	AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES	
2 postes vacants au 1 ^{er} février 2012		

POSITION HIERARCHIQUE

Sous la responsabilité hiérarchique directe du responsable du service scolaire

FINALITE

Assiste le personnel enseignant pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants. Prépare et met en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants.

MISSIONS ET ACTIVITES

- Missions du poste :

- Accueil avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux
- Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie
- Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants et réalisation de petits soins
- Assistance de l'enseignant dans la préparation et l'animation des activités pédagogiques
- Aménagement et entretien des locaux et matériaux destinés aux enfants
- Transmission d'informations à l'enseignant
- Participation aux projets éducatifs
- Suivre l'état de santé général de l'enfant.

- Activités et tâches :

- Encadrement des enfants au cours du repas
- Prise en charge des enfants avant et après le repas
- Accompagnement des enfants à la sieste et surveillance de la sieste le cas échéant
- Accompagner l'enfant dans l'apprentissage des règles d'hygiène corporelle (laver les mains..) lui permettant d'acquérir de l'autonomie
- Ouverture et fermeture du portail et des locaux selon l'emploi défini pour chacune

La liste des missions et activités ci-dessus n'est pas limitative.

COMPETENCES

- Qualification nécessaire : CAP petite enfance et concours d'ATSEM
- Techniques :
 - Maîtrise des techniques d'entretien des locaux

- Observer et reconnaître les besoins de l'enfant afin de savoir y répondre
 - Capacité à encadrer un groupe d'enfants
 - Notion de respect d'autrui,
 - Principe d'hygiène corporelle,
 - Techniques de régulation et résolution de conflits,
 - Gérer les conflits entre les enfants,
- Relationnelles :
- Sens du travail en équipe
 - Sens de l'organisation
 - Savoir prendre des initiatives
 - Efficacité et ponctualité
 - Respect du devoir de réserve

CONDITIONS D'EXERCICE

Temps de travail : 36 heures par semaines avec jours RTT + service de restauration scolaire deux fois par semaine